



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU MORBIHAN**

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Une enquête publique en vue d'un projet d'exploitation d'une installation terrestre d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent (parc éolien du Moulin Neuf comprenant 3 éoliennes et 1 poste de livraison), sera ouverte du 07 mai au 08 juin 2018 à 17h30, pour une durée de 33 jours, à la mairie de MALANSAC

Cette enquête publique est réalisée dans le cadre d'une procédure d'autorisation unique au titre :

- des installations classées pour la protection de l'environnement
- du permis de construire
- du code de l'énergie (approbation de projet d'ouvrage privé de raccordement au titre de l'article L.323.11 du code de l'énergie).

Le préfet du Morbihan est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation. A l'issue de la procédure, il pourra délivrer un arrêté d'autorisation d'exploitation assortie de prescriptions, au titre des trois législations précitées, ou un refus.

Ce projet est présenté par M. Christof Buttner, gérant de la Société d'Exploitation du Parc Eolien (SE.P.E.) du Moulin Neuf.

Le dossier soumis à enquête publique contient les documents suivants :

- 1 dossier (comprenant 11 parties + 1 lettre de demande) dont une étude d'impact produite par le bureau d'études Ouest Am' (Le Rheu) et son résumé non technique, et un mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale,
- les avis recueillis sur le projet (10 documents),
- l'avis de l'Autorité Environnementale,
- l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera consultable en version papier chaque jour ouvrable à la mairie de MALANSAC aux horaires habituels d'ouverture de celle-ci. Ce dossier sera également consultable avec l'avis d'enquête publique sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)). Le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique dans les mairies de Malansac, Caden, Limerzel, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre et Saint-Gravé, aux horaires habituels d'ouverture de celles-ci.

Toute précision ou information complémentaire sur le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire (Société d'Exploitation du Parc Eolien (SE.P.E.) du Moulin Neuf – M. Nicolas Boué – mail : [nicolas.boue@enercon.de](mailto:nicolas.boue@enercon.de)).

Mme Camille Hanrot-Lore, géographe-urbaniste, est désignée par M. le président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie de MALANSAC au cours de permanences qui se tiendront :

- lundi 07 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- jeudi 17 mai 2018 de 14h00 à 17h00
- samedi 26 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- vendredi 08 juin 2018 de 14 h 30 à 17 h 30

Les personnes intéressées par le projet pourront consigner directement leurs observations et propositions écrites dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance ou par courriel au commissaire-enquêteur à la mairie de MALANSAC (4 Rue du Puits de Bas 56220 Malansac – courriel : [mairie@malansac.fr](mailto:mairie@malansac.fr)), pendant toute la durée de l'enquête.

Ces courriers et courriels seront annexés au registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance à la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan et à la mairie de MALANSAC du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site Internet des services de l'Etat dans le Morbihan ([www.morbihan.gouv.fr](http://www.morbihan.gouv.fr)).